



## Ordonnance de télécom CRTC 2023-244

Version PDF

Ottawa, le 7 août 2023

### Norouestel Inc. – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Norouestel Inc.	AMT 1187 Tarif des services d'accès – Reclassification de Faro et de Ross River (Yukon), de collectivités de type C à collectivités de type B	24 juillet 2023	1er octobre 2023
Norouestel Inc.	AMT 1188 Tarif général et Tarif des services téléphoniques privés – Reclassification de Faro et de Ross River (Yukon), de collectivités de type C à collectivités de type B <sup>1</sup>	24 juillet 2023	1er octobre 2023

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général

<sup>1</sup> Avec l'achèvement des installations de transport par fibre, ces collectivités sont maintenant desservies par fibre.